

N° 7108⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

PROJET DE LOI

**arrêtant un programme pluriannuel de recrutement dans
la magistrature et portant modification de la loi modifiée
du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ÉTAT**

(13.6.2017)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'État, du 2 juin 2017 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**arrêtant un programme pluriannuel de recrutement dans
la magistrature et portant modification de la loi modifiée
du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 1^{er} juin 2017 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 7 avril 2017;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 13 juin 2017.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges WIVENES

